Lettre d'information

LI0943

Montreuil,
le lundi 2 février 2026

Émetteur : Sylvain Coulaud, Consultant/formateur pour l'Institut 4.10 - @mail : contactclient@institutquatredix.fr, Elise Demorise, chef de projet formation pour l'Ucanss - @mail : formation@ucanss.fr

Objet : Socle commun interbranche pour les deux parcours TDCF/PFC

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le renforcement des compétences et connaissances des Techniciens de Direction Comptable et Financière et des Pilotes Financiers et Comptables représente un enjeu majeur.

En collaboration avec les Caisses nationales et l'Institut 4.10, les parcours de formation pour ces profils ont été revus de la façon suivante **(annexe 1)**

- un nouveau socle commun interbranche pour les deux parcours TDCF et PFC,

puis

- un parcours spécifique de branche TDCF,
- un parcours spécifique PFC.

Le socle commun permet d'acquérir la base de connaissances nécessaire à la tenue d'une fonction comptable et financière au sein d'un organisme de Sécurité sociale.

Il est composé de cinq modules de formation :

- Module 1 - L'Environnement, les acteurs et les spécificités institutionnelles
- Module 2 - Les responsabilités partagées dans le domaine comptable et financier
- Module 3 - Les notions budgétaires
- Module 4 - La comptabilité générale
- Module 5 - La gestion de la trésorerie

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20

Les parcours de branche TDCF et le parcours spécifique PFC ont également été revus, au regard notamment du socle commun.

A noter que les parcours TDCF et PFC font désormais l'objet d'une attestation de réussite aux épreuves délivrée par l'Institut 4.10.

1) ORGANISATION DES FORMATIONS (ANNEXES 2 ET 3)

Vous trouverez en annexe les dates des sessions du Socle commun interbranche TDCF/PFC).

La date de l'épreuve écrite est prévue le 23/06/2026.

Les inscriptions aux épreuves TDCF et PFC se feront directement auprès de l'Institut 4.10.

2) COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

Vous trouverez également les coûts des modules de formation du socle commun.

2026 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter <strong class="txt_emphasis_is "↗<strong class="txt_emphasis_is "><strong class="txt_emphasis_is ">la note relative aux priorités de financement 2026 et ses annexes↙strong>↙strong> (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

Les formations éligibles sur la liste plan seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

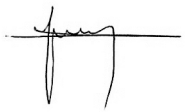

Benoit EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Architecture du Socle commun TDCF/PFC
- Annexe 2 - Planification des sessions du Socle commun TDCF/PFC
- Annexe 3 - Epreuve écrite TDCF

UCANSS - Union des caisses nationales de securite sociale - 6 rue Elsa Triolet – 93100 Montreuil
Site Internet : http://www.ucanss.fr - Tel: 01 45 38 81 20